



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## Procès-Verbal n° 10

Réunion du :	Mardi 18 janvier 2022
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)**



## CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

-LMF Terrains le 11 janvier 2022 : Réunion Plénière le 29 janvier 2022 à 10 H00 au district du VAR : noté

-LMF-FAFA le 12 janvier 2022 : Aides district : noté

- FFF-CRTIS le 17 janvier 2022 : Programme et organisation séminaire du 16 & 17 mars 2022 au CNF Clairefontaine : noté



Divers : MAIRIES

- **Mairie de HYERES le 11 janvier 2022** : Renseignements stade M. Delplace, noté
- **D.P.V.A le 11 janvier 2022** : Demande classement éclairage stade du Muy, noté.
- **Mairie de SIGNES le 12 janvier 2022** : éclairage stade A. Carnouges, noté.
- **Mairie de SAINT CYR le 13 janvier 2022** : Annulation RDV éclairage Saulnier, noté
- **Mairie de TOULON les 14 & 17 janvier 2022** : Bon de commande éclairage stade Mercheyer et demande renseignements dossier FAFA, noté
- **Mairie de CARNOULES le 14 janvier 2022** : Divers documents FAFA, noté

## COURRIERS ENVOYES :

**Ligue Méditerranée :**

- **LMF -Terrains le 15 janvier 2022** : classement terrain Le Lavandou
- **LMF-FAFA le 17 janvier 2022** : projet ville de Toulon Palais des Sports

**Divers :**

- **Mairie de LE LAVANDOU le 15 janvier 2022** : classement terrain municipal
- **Mairie de LA SEYNE S/MER le 15 janvier 2022** : courrier concernant le stade Scaglia

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion*

*Mardi 25 janvier 2022*

Le Président : Gérard IVORA  
Le Secrétaire : Antoine MANCINO